

Enfance en danger : entre dure réalité et recherche d'audience

- 22 janv. 2019
- Par [YVES FAUCOUP](#)
- Blog : [Social en question](#)

Un documentaire diffusé à la télévision dresse, à partir de quelques exemples, un réquisitoire à l'encontre de l'Aide sociale à l'enfance. Des faits graves, mais aussi une façon d'investiguer à la recherche davantage du sensationnel que d'une amélioration du dispositif.

- [Favori](#)
- [Recommander](#)
- [Alerter](#)
- [Imprimer](#)
- [Tweet](#)
- [7 commentaires](#)
- [15 recommandés](#)



France 3 a diffusé mercredi, dans l'émission *Pièces à conviction*, un documentaire de Sylvain Louvet, *Enfants placés, les sacrifiés de la République*, qui, excepté les premières images tournées dans un foyer de Pornic, va se concentrer sur tous les dysfonctionnements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le réalisateur part de l'histoire de Lyes Louffok, 24 ans aujourd'hui, placé dès l'âge de 18 mois en famille d'accueil, auteur d'un livre *Dans l'enfer des foyers* (Flammarion, 2014) : il est présenté comme "le porte-voix des enfants placés". Il retourne devant caméra sur les lieux de son enfance : la maison de la première famille d'accueil d'où il fuguait, car était frappé, puis chez un fermier dans des conditions d'hygiène déplorables, jamais vérifiées par l'ASE. Il récuse le terme d'*enfant accueilli* qui serait tant prisé chez les travailleurs sociaux : pour la façon dont ils étaient "*ballottés comme des paquets*", il préfère celui d'*enfant placé*. Il a connu une dizaine de structures, parcours chaotique dont il a du mal à s'en remettre. Il a vécu des épisodes insoutenables : les plus grands urinant la nuit sur les petits qui dormaient. Lui-même a été victime de viols durant une année de la part d'un mineur plus âgé.



Rare image douce du film.

Ayant connaissance d'une lettre publique d'éducateurs d'un foyer à Eysines en Gironde, le réalisateur s'y rend : il va reprendre à son compte l'intitulé de cette lettre, *Les enfants sacrifiés de la République*. L'affaire est connue (avril 2017), elle a déjà défrayé la chronique même si les éducateurs qui ont pris position sont minoritaires (une vingtaine sur 300) dans ce Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) accueillant 130 enfants. Ils rappelaient dans leur lettre avoir en vain alerté la direction de l'établissement, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS) "*des fugues quotidiennes, d'abus sexuels, de viols entre usagers, d'agressions physiques, de passages à l'acte violents entre enfants et sur le personnel*". Comme on le voit dans cet extrait que j'ai trouvé sur Internet, la violence dénoncée est celle des mineurs perturbés accueillis, entre eux et envers le personnel encadrant (190 événements graves en 2016 et 2017). Ils furent accusés "*d'avoir manqué à leur devoir de réserve et d'avoir porté atteinte à l'image de leur entreprise*", selon un texte que je relève sur le site de France Bleue Gironde (25 septembre 2017). Dans le documentaire, deux des signataires témoignent dont l'une floutée : Stéphane et Sylvie constatent que les pensionnaires restent de plus en plus longtemps et que beaucoup sont psychologiquement perturbés, capables de passer à des actes très violents (avec couteaux, fourchettes, et tout objet pouvant servir de projectiles).



Image d'un encadrant clouant au sol un enfant.

Les deux éducateurs démissionnaires précisent que les abus sexuels étaient fréquents, soit trois ou quatre par semaine (par exemple, une petite fille de 4 ans surprise avec le sexe d'un garçon de dix ans dans la bouche). Les victimes et les agresseurs restent ensemble, ce qu'attestent des éducateurs toujours en poste. Stéphane confie : "*Je suis persuadé que pour certains, ils sont plus en danger dans le foyer que dans leur famille*". Le réalisateur a reçu copie d'une centaine de fiches qui répertorient les "incidents" et en lit quelques unes.

Sylvain Louvet, sans même tenter de solliciter un reportage, décide d'infiltrer Benoît, une de ses connaissances, qui n'a aucun diplôme, qui n'a aucune expérience avec les enfants et dont le casier judiciaire n'a pas été vérifié. Il est recruté sans difficulté et filme en caméra cachée moins les scènes de crise de certains enfants que la violence en retour de gardiens présentés comme "éducateurs", alors même qu'ils sont sans diplôme, l'un étant un ancien gendarme.



Barbara Proffit, directrice-adjointe du foyer d'urgence d'Eysines, découvrant les images de la caméra cachée. Quand la directrice-adjointe voit les images (un enfant battu à coup de coussins par un "éducateur" qui confie savoir comment frapper sans laisser de traces, un autre maintenu sévèrement au sol), elle paraît sincèrement catastrophée. Elle demande à ne plus être filmée. Elle répète que c'est "*insoutenable*" et qu'elle va prendre des mesures. Le journaliste, en voix off, commente : "*elle semble découvrir ce qui se passe sous ses fenêtres*". Elle lui précise qu'elle accueille des mineurs ayant d'énormes problèmes psychiques mais qu'elle n'a aucune solution pour eux. Personne n'en veut, elle doit assumer alors qu'ils ne relèvent pas de son établissement. Emmanuelle Ajon, présidente de la commission des affaires sociales de la Gironde, confirme que la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) n'en veut pas, les établissements de soins non plus alors que certains enfants sont diagnostiqués pervers sexuels. Et de renvoyer la patate chaude sur Agnès Buzyn, ministre, sur le Premier Ministre et sur Emmanuel Macron himself, qui auraient tous été saisis. Pathétique, elle interroge le documentariste en évoquant les écrits qui rendent compte des situations les plus lourdes : "*Vous croyez que l'on dort bien quand on lit ces rapports ?*"

Sylvain Louvet n'avait pas interrogé les deux éducateurs témoins d'actes répréhensibles sur le fait que, s'ils ont informé la direction du Foyer avant de publier cette lettre, ils n'ont apparemment entrepris aucune démarche, ni eux ni d'autres membres du personnel, auprès du procureur alors qu'ils avaient manifestement connaissance d'abus sexuels depuis longtemps. Chacun sait que des poursuites judiciaires ont déjà été entreprises à l'encontre de professionnels éducatifs qui n'avaient pas révélé des abus sexuels entre pensionnaires. Par ailleurs, rien n'est dit sur la réaction du procureur suite à ces révélations qui datent tout de même de bientôt deux ans. Le réalisateur précise, voulant sans doute afficher ainsi que son enquête a de l'impact, qu'en cours de tournage [juillet 2018] le centre a finalement adressé un signalement au procureur de la République sur la violence de l'encadrant (une ouverture de parapluie) et qu'une enquête judiciaire a été ouverte. Quant au Président du Conseil Départemental, Jean-Luc Gleyze, qui déclare n'avoir été informé qu'en octobre de ces faits, a annoncé au lendemain de la projection du documentaire, qu'il avait à cette date saisi la justice.



Lyes Louffok témoigne qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé : il reçoit beaucoup de témoignages, d'alertes, qui seraient "sans équivoque". Il parle de "maltraitance institutionnelle", qui ne s'exprime pas que par des coups mais aussi par des humiliations et considère qu'il doit bien y avoir un centre éducatif dysfonctionnant dans chaque département, sans pour autant enquêter sur ces accusations et sans préciser s'il signale aux autorités les cas les plus graves.

Sylvain Louvet, évoquant un "système à bout de souffle", recueille quelques témoignages : Célia a été griffée et battue, Océane a été frappée violemment par un veilleur de nuit. Dans les deux cas, les jeunes filles reconnaissent avoir commis au préalable un acte qui a déchaîné, en retour, une violence selon elles disproportionnée. Le directeur du Foyer de Célia reconnaît les griffures, mais n'exclut pas une automutilation pour les autres lésions. Océane a été mise à l'hôtel, seule, inactive, à 15 ans et demi ! "Je suis encore jeune, j'ai besoin de quelqu'un". Le documentaire a répertorié 38 hôtels qui travaillent souvent pour l'ASE à Paris, certains étant de véritables taudis, dans des quartiers sordides. Le réalisateur prend la peine de se rendre dans certains d'entre eux, qui hébergent jusqu'à une vingtaine de mineurs à 60 ou 80 € la nuit. Les gérants se plaignent qu'ils ne fassent l'objet d'aucun accompagnement. On ne les entend pas nous dire que certains mineurs sont vraisemblablement des MNA (mineurs non-accompagnés, autrement dit des mineurs isolés étrangers) : faut pas mélanger les sujets !

Le réalisateur reprend son bâton de pèlerin et décide d'aller voir des familles d'accueil qui prennent en charge des enfants placés, et il passe ainsi une journée chez l'une d'entre elles. Sans craindre de prendre un cas très particulier, rare : c'est le couple qui est agréé et peut de ce fait accueillir six enfants. Ce qui permet au réalisateur de s'attarder sur la rémunération (4000 euros de salaires et 2500 euros d'indemnités) tout en précisant qu'il n'y a eu que deux entretiens pour l'agrément. Aucun diplôme n'est exigé, pas de formation. Dans un autre cas, où une assistante familiale frappait les enfants accueillis, Sylvain Louvet essaye d'obtenir le témoignage de l'enfant. Il est dit que l'assistante familiale a été condamnée à une amende avec sursis, mais son agrément a été maintenu, suite à une décision du président du Conseil départemental sur la base d'un avis unanime d'une commission *ad hoc*. Elle continue à accueillir des enfants en urgence et une avocate affirme qu'elle n'a jamais vu de retrait d'agrément. Françoise Laborde dira à la cantonade que les critères de recrutement son "obsolètes" sans plus de précision, et Lyes Louffok qu'une famille d'accueil condamnée par la Justice dans un département peut être recrutée dans un département voisin. Cas extrême car rien n'empêche les services ASE de se mettre en relation,

ce qui se fait bien souvent. Et la jeune avocate manque peut-être un peu de recul, car des arrêts définitifs de placement et des retraits d'agrément existent.



Témoignage étonnant d'un directeur enfance-famille.

Sous le sceau de l'anonymat (à contre-jour et voix déformée), un directeur enfance-famille accepte de parler : il dit que *"tout se joue à la tête du client"* quant à l'accueil des enfants. Cherchant sans doute à convaincre quant à l'authenticité de son témoignage, l'interviewé masqué déclare : *"les parents viennent de crever [sic] dans un accident de voiture, dans la semaine je signe un contrat [avec un lieu d'accueil], je me rassure par un rapport social [après coup]"*. Les Départements décident seuls des *"versements aux diverses structures"* (c'est-à-dire des prix de journée des établissements) et *"les contrôles n'ont lieu qu'une fois tous les 26 ans"*, d'où les détournements de l'argent prévu pour les enfants. Exemple est donné d'un lieu de vie de Saint-Gély, en banlieue de Montpellier, qui percevait 5000 € par mois pour chaque enfant : le responsable a détourné 200.000 euros, il a disparu. D'anciennes éducatrices écœurées témoignent devant la maison devenue simple habitation. Le directeur général des services du Département de l'Hérault, Daniel Villessot, reconnaît que le contrôle n'est pas la priorité, surtout si cela doit coûter plus cher que les économies à réaliser. Agacé par les questions du réalisateur, auquel il reproche de ne s'intéresser qu'à l'argent, il interrompt l'interview, ce que Sylvain Louvet, jouant les Elise Lucet, veille à bien montrer.

Le documentaire se termine par plusieurs cas de mineurs qui ont été renvoyés à la rue à 18 ans, nombreux Départements refusant les contrats jeunes majeurs (permettant une prise en charge au-delà de la majorité, et ce jusqu'à 21 ans, ce que la loi prévoit depuis 1975). Jeunes livrés à eux-mêmes, vivant dans les bois, dormant sous des tentes, dans des maisons abandonnées, comme si dans la plupart des familles les jeunes de 18 ans étaient à même de voler de leurs propres ailes. Voix off : *"double peine des enfants de l'ASE, enfance chaotique et majorité frappée par la marginalité"*. Une des dernières images nous montre Fidéline, placée à 7 ans, enfant battue, qui vit dehors avec ses deux chiens et dort dans une vieille voiture. Il y a trois ans, elle était encore en famille d'accueil. Elle n'en veut pas à l'ASE : *"Ils étaient là pour moi... ils auraient pu mieux faire... mais ils m'ont sauvé la vie. C'est déjà ça. On ne peut pas en demander trop non plus"*, phrase sibylline laissant planer le mystère. A-t-elle choisi elle-même de quitter cette famille ? A-t-elle été mise à la rue ?

Et Sylvain Louvet de conclure : *"Après des mois d'enquête, je me demande si l'ASE joue pleinement son rôle. En échouant souvent à sa mission de protection, notre pays ne fabrique-t-il pas une bombe à retardement ?"*

Ainsi, comme d'autres documentaristes (sur les tutelles par exemple), il croit pouvoir conclure à une condamnation d'ensemble du dispositif de la protection de l'enfance en France, alors qu'il n'a eu accès qu'à quelques situations et, surtout, qu'il donne l'impression de s'être engagé dans ce travail d'enquête en connaissant

très mal le sujet. Par exemple, alors même que les placements d'enfants sont aujourd'hui pour la plupart décidés par un juge des enfants, cette fonction passe presque inaperçue dans le film. Bien d'autres éléments laissent supposer que la préoccupation de produire un document à charge l'a conduit à ne pas trop s'appesantir sur la complexité du dossier.



Débat sur le plateau de France 3.

Débat :

Par contre, dès le début du débat, animé par Virna Sacchi, on sent la volonté de ne pas trop noircir le tableau, sans craindre d'être décalé par rapport au réquisitoire qui vient de se dérouler pendant 100 minutes. Ainsi, d'emblée, le neuro-psychiatre Boris Cyrulnik précise : "à l'ASE, il y a beaucoup d'éducateurs qui se défont pour sauver les enfants", et évoquent le fait qu'il y a "des institutions qui obtiennent d'excellents résultats, donc c'est possible d'éviter ce que l'on vient de voir". Françoise Laborde, ancienne journaliste de télé, dit étonnamment que : "non, les enfants ne sont pas plus en danger en étant placés. [...] L'ASE sauve davantage des enfants qu'elle n'en détruit" [...] Heureusement que c'est une petite minorité qui est maltraitante, et tous les foyers ne sont pas maltraitants". Franchement, ce n'est pas tout à fait les conclusions du documentaire.



Ceci étant dit, "en tant que journaliste et parent lambda", Françoise Laborde, qui veille à ce que l'on sache bien qu'elle a co-publié un livre récemment sur la maltraitance (1), part dans une volée de bois vert à l'encontre d'Agnès Buzyn qui n'a pas accepté de participer à ce débat : "c'est révélateur de la désinvolture de la puissance publique, de l'indifférence française, les enfants placés ne manifestant pas dans la rue", ajoutant qu'il s'agit là "d'une violence à bas bruit". Lyes Louffok, présent sur le plateau, où, pas plus que dans le film, il ne sera dit qu'il a fait des études d'éducateur spécialisé, confirme que cette absence de la ministre est selon lui "une preuve de lâcheté". Il enfonce le clou : le gouvernement a envisagé de supprimer le budget du 119 (Allo Enfance en danger, n° national d'urgence) et met en place un fichier biométrique pour le fichage des mineurs non accompagnés [expérimentation controversée prévue dans 4 préfectures dont celle de Haute-Garonne].

Perrine Goulet, députée LREM, ayant été placée à l'ASE enfant, insiste : "ce ne sont pas les éducateurs qui font ces maltraitances, il faut uniquement des personnes formées, on ne peut embaucher le tout venant".

Lyes Louffok raconte dans son livre que dans un foyer où il était placé, une camarade, battue par les autres enfants, s'est pendue aux barreaux de son lit. Considérant qu'il y a une omerta sur les violences subies, il appelle tous les professionnels de l'ASE et les enfants qui ont été placés à dénoncer les abus en téléphonant au 119.



Emmanuelle Ajon, élue du département de la Gironde mis en cause dans le documentaire, essaye de tirer son épingle du jeu, en se plaignant à juste titre du manque de structures de pédopsychiatrie, ce qui conduit des établissements non habilités et non équipés à devoir assumer des enfants très perturbés. C'est ce qu'elle expliquera également aux journalistes après la diffusion du documentaire, accusant l'État (l'ARS) de laisser les établissements de l'Aide sociale à l'enfance se dépatouiller avec les situations psychiatriques les plus sévères. Elle a créé une cellule où l'on échange sur ces situations pour trouver des solutions. De même, elle a mis en place un dispositif permettant aux anciens pupilles de s'exprimer en vue de faire évoluer les lois et elle a installé un Conseil départemental des jeunes de la protection de l'enfance.

Françoise Laborde s'insurge contre les changements de placements trop fréquents (tous les six mois) lâchant ce lieu commun avec ironie "*car il ne faut pas que l'enfant aime la famille d'accueil, car il a encore sa mère*". Lyes et Myriam confirment qu'il y a toujours cette épée de Damoclès d'un retour dans la vraie famille qui a fait pourtant la preuve de sa défaillance. Les assistantes familiales déploient des trésors d'arguments pour que l'enfant se persuade qu'il doit aimer davantage sa mère que sa "Tata". Lyes milite pour des adoptions simples, facilitant la stabilité, mais il reconnaît qu'aujourd'hui l'attachement de la famille d'accueil à l'enfant n'est plus interdit (2).



Ainsi tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une stabilité du lien : c'est désespérant de devoir entendre aujourd'hui de telles évidences (3). Boris Cyrulnik constate qu'il faut 16 mois pour mettre en route une mesure après un signalement suggérant un placement. Il s'appuie apparemment sur le chiffre invoqué par les magistrats de Seine-Saint-Denis (18 mois) qui ont lancé un appel au secours en novembre dernier, mais ce n'est heureusement pas le cas dans tous les départements. Un éducateur ASE du Nord, où est menée une lutte depuis plusieurs mois, Thomas Willot, témoigne de nombreuses réussites (il cite une jeune fille de 17 ans toujours dans la même famille depuis son arrivée dans sa petite enfance). *"Il faut s'inspirer de ce qui marche"*, dit-il, expliquant cependant qu'avec 35 à 40 enfants suivis (comme c'est son cas), il est difficile de faire du bon travail. Car *"il ne s'agit pas seulement de protéger des enfants, mais d'assurer leur avenir"*. Or il accuse : on leur demande de préparer l'autonomie des jeunes dès 16 ans et les travailleurs sociaux doivent se battre pour faire accepter aux autorités un projet d'accompagnement jeune majeur au-delà de la majorité. La consigne est : *"vous devez vous habituer à fonctionner en mode dégradé"* !



Ainsi Myriam livre un témoignage percutant et émouvant : l'ASE l'a virée deux jours avant ses 18 ans, alors qu'elle était déjà dans un appartement. Elle s'est retrouvée à la rue et a vécu ainsi la galère durant 7 ans, avant d'être hébergée dans une résidence sociale. Elle parle avec beaucoup de lucidité sur ces années noires, de vie de court terme où l'on ne peut penser qu'au lendemain, sinon c'est le désespoir et les idées suicidaires. Elle précise que c'est l'occasion de faire des mauvaises rencontres, mais aussi des bonnes. Elle s'est battue, s'attachant aux grilles d'une mairie pour que l'on prenne enfin en considération sa situation. Elle reconnaît que "*la nature*" lui a donné la force de ne jamais abandonner, ce qui permettra à Boris Cyrulnik de rappeler le principe de résilience.

Il est indiqué que le coût de la protection de l'enfance est de 8 milliards d'euros. Françoise Laborde, notre journaliste spécialiste, précise "*hors salaires*" : oui, hors salaires des employés de l'ASE (fonctionnaires territoriaux), mais pas hors salaires des employés des centres éducatifs qui accueillent des enfants (qui est le plus gros secteur de dépenses). Croyant sans doute que les centres éducatifs sont de simples lieux de scolarité, elle ose affirmer qu'un enfant placé en établissement spécialisé coûte 60 000 euros par an, soit "*le prix d'un collègue d'élite*". Enfin, elle espère que des enfants devenus adultes fassent un procès à l'État, dans la mesure où les jeunes de l'ASE sont beaucoup moins formés que les autres ("*L'État est un très mauvais parent*"), faisant fi des problématiques de ces enfants et faisant comme si les mineurs accueillis l'étaient tous depuis leur plus tendre enfance. Lyes précise qu'il a évalué avoir coûté lui-même environ un million d'euro à la société. Il considère que la protection de l'enfance c'est la marge d'ajustement des finances publiques. On rejette les jeunes à 18 ans et un SDF sur 4 est issu de l'ASE. Il regrette que cette mission soit décentralisée, car on est confronté à trop de disparités entre les différents départements.

En réalité, après la décentralisation, dans un premier temps, contre toute attente, les instances départementales ont poursuivi et même amélioré les politiques sociales. Longtemps, il a été possible d'accompagner des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans (dans de rares cas, au-delà même de 21 ans). Puis les effets des politiques néo-libérales, restrictives sur les dépenses publiques et en particulier les dépenses sociales, se sont faits sentir : ainsi l'État réduisant les dotations aux Départements, ces derniers ne souhaitant pas exercer uniquement leur mission sociale (qui pourtant est leur compétence essentielle) ont rabiôté les budgets sociaux ou ont fortement freiné leur progression.

Le débat se termine par Myriam qui lance un appel, espérant être reconnue par l'assistante familiale qui l'a prise en charge jadis, afin de pouvoir retrouver ses frère et sœur.

Le scandale des arrêts de prise en charge

Cette demande finale est émouvante mais également choquante : comment est-il possible qu'il lui faille profiter de cette émission en direct pour formuler une telle demande ? Il lui est impossible d'obtenir du service de l'ASE concerné les renseignements nécessaires ? Un service qui l'a éjectée, nous dit-elle, lorsqu'elle a atteint 18 ans ! Cette politique du rejet des jeunes majeurs est, selon moi, l'aspect le plus scandaleux que montrent ce documentaire et le débat qui a suivi. Sur cette question particulière, il me semble qu'il serait justifié qu'une commission parlementaire enquête car des hommes politiques ont fauté en laissant ainsi tomber des jeunes qui justifiaient encore un accompagnement. Par ailleurs, il est vrai que les contrôles (de l'administration départementale sur les établissements), s'ils existent, sont insuffisants et que, s'il n'est pas forcément judicieux de recentraliser la protection de l'enfance, il faudrait certainement qu'une coordination forte (du ministère) permette de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapages, et qu'il y a bien une égalité entre territoires (sans attendre qu'un rapport de la Cour des comptes ou de l'Inspection Générale des Affaires Sociales en fassent le constat longtemps après). Les cas de violence sont évidemment scandaleux, condamnables et devant être condamnés. Mais ils sont une déviance du dispositif. Et non la règle. Ils intéressent les médias moins pour y remédier que pour faire le buzz. Si l'on peut comprendre que Lyes Louffok évoque *l'enfer* dans le titre de son livre, il en est tout autrement de ces titres racoleurs, répétitifs : *Les sacrifiés de la République*, ou *Le Massacre des Innocents*, "*Les Oubliés de la République*" (*manifeste contre les violences familiales et d'État*), ou *Les Oubliés, enfants maltraités en France et par la France*. Ce dernier ouvrage d'Anne Tursz cherchait à tout prix à exagérer le nombre d'enfants tués par

leurs parents conduisant médias et autorités à parler de deux enfants tués par jour, jusqu'à ce que mon ami Laurent Puech démontre magistralement qu'il n'en est rien, ce qui fait que désormais ce sont ses chiffres qui sont retenus. Dans un billet de blog sur Mediapart, elle avait carrément qualifié des travailleurs sociaux intervenant dans une famille où une enfant avait été tuée par ses parents : "*les meurtriers par omission*".

Dans un autre domaine, j'ai déjà eu l'occasion de montrer comment fonctionne la télévision quand il s'agit de causer des tutelles : repérer quelques scandales, quitte à présurer le même cas sur plusieurs chaînes, ou en montant des scénarios abracadabrantesques. Et à partir de là prétendre que c'est l'ensemble du dispositif (alors qu'il concerne près de 900 000 personnes et des milliers de mandataires judiciaires) qui est entaché ! Ces attaques régulières menées contre des dispositifs sociaux (comme les tutelles ou la protection de l'enfance) ont pour effet, sinon pour but, de les discréditer, alimentant ainsi le discours néo-libéral estimant que tout cela coûte trop cher.

On peut regretter que le documentariste ait parfois sacrifié à ce penchant : on sent bien qu'il connaît mal son sujet mais doit démontrer qu'il n'en est rien. Outre ce que j'ai déjà évoqué plus haut, je note qu'il dit que "*la protection de l'enfance c'est le plus gros budget en matière d'action sociale après celui de l'éducation*" : ça ne veut évidemment rien dire (le budget d'un minima social tel que le RSA est supérieur et l'éducation ne relève pas de l'action sociale). Cela lui permet d'enchaîner sur la variation des prix de journée, en faisant l'étonné mais sans prendre la peine d'approfondir. Bien sûr qu'il y a des abus, mais encore faut-il les préciser, car beaucoup de variations sont justifiées. Par ailleurs, le réalisateur fait dire à un père, dont l'enfant est placé avec son accord, que les assistants familiaux n'ont aucune formation : or c'est faux. On n'exige pas de diplômes mais la loi a prévu depuis bien longtemps une formation (loi du 12 juillet 1992) et il existe un diplôme d'État d'assistant familial (loi du 30 décembre 2005).

La place qu'occupe dans le débat Françoise Laborde semble quelque peu usurpée. On ne se souvient pas que la présentatrice, qui pontifiait jadis au journal de France 2, ait manifesté à l'époque un quelconque intérêt pour l'enfance maltraitée, même si on comprend bien que le thème de l'enfance maltraitée est porteur pour bien des *people*. Par ailleurs, sa crédibilité a été fortement atteinte depuis qu'elle a été condamnée pour plagiat avec un livre précédent *Ne vous taisez plus !* Quand elle répétait au cours du débat "*le système est à bout de souffle* [répétant une formule du documentaire] *parce que la réglementation est vieille, parce qu'il n'y a pas de contrôle, il n'y a pas de formation. [...] Il faut faire une grande réforme*", alors que tous les aspects de la loi de 2007 et de celle de 2016 ne sont pas encore déclinés, il me revenait en mémoire Michel Leeb, une de ces stars qui courageusement choisissent l'enfance maltraitée comme bonnes œuvres en adhérant à Enfance et partage ou Innocence en danger, répétant à l'automne 1989 qu'il faudrait absolument une nouvelle loi sur la maltraitance à enfant, non informé apparemment qu'une loi importante sur le sujet était parue en juillet.



Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, lors d'une conférence de presse au lendemain de l'émission : où l'on voit que quelques images de violences prises à la volée en caméra cachée ont plus d'impact que les accusations bien plus graves portées publiquement par des éducateurs diplômés il y a bientôt deux ans [France 3]

Cette émission aura certainement eu le mérite d'aborder un sujet qui a besoin d'être régulièrement rappelé au bon souvenir de l'opinion publique. L'animation du débat était correctement menée par Virna Sacchi. Les témoignages avaient tout leur intérêt mais on l'aura compris : je n'accorde aucune confiance aux *people* qui font de l'esbroufe, instrumentalisant l'enfance maltraitée comme un bon support pour leur image de marque. Ce n'est acceptable que lorsque leur engagement respire manifestement la sincérité. Quant au documentaire support, il n'est pas à rejeter dans son ensemble mais on peut rêver un jour qu'un documentariste cherchera moins à se mettre en avant et traitera avec plus de sérieux un tel sujet : car soit on décline les abus (et le documentaire doit se présenter comme tel), soit on décrit un dispositif dans son ensemble et alors on présente les politiques sociales avec pertinence (c'est-à-dire avec connaissance et sens critique) et on rend honnêtement compte de tout ce qui se fait dans le secteur, de l'engagement de la plupart des professionnels, qui vivent très mal cette façon de généraliser les déviances et les comportements fautifs.

La protection de l'enfance est vue, dans le débat public, du fait d'une information le plus souvent tronquée, comme uniquement une question de maltraitance parce qu'il y a, à juste titre, une sensibilité très forte de l'opinion publique. Mais en présentant l'Aide sociale à l'enfance en focalisant sur la maltraitance (subie par les enfants dans leur famille ou dans les foyers), on passe sous silence bien d'autres défaillances, qui n'ont rien de spectaculaires mais qui n'en demeurent pas moins problématiques. Il s'agit donc d'un sujet bien plus vaste que la maltraitance, comme, par exemple, l'accompagnement de familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Y compris, parfois, par l'accueil provisoire de leurs enfants dans un lieu protégé avant qu'ils ne retournent chez eux. Tout cela se manie avec prudence. Lyes et Myriam témoignaient de la crainte de devoir retourner dans leurs familles, et ils nous en disent assez pour qu'on les comprenne, mais on connaît aussi des jeunes qui ont claqué leur placement à 18 ans et un jour, rejoignant leur famille qu'ils n'avaient pas vues depuis longtemps. La rupture avec les familles, plus ou moins prônée dans cette soirée, ne prend pas en compte la diversité des situations, et le droit universel d'un enfant à sa famille. La rupture définitive, avec adoption à la clé, ne doit avoir lieu que dans des cas extrêmes où la Justice, après évaluation étayée, a décidé d'une déchéance de l'autorité parentale. Mais il est vraisemblable qu'une telle approche ne ferait pas le buzz et serait boycottée par les télévisions. Pourtant, l'espoir réside, paradoxalement, dans des documents de fiction, comme *La Tête haute* ou *Les Invisibles*, où des metteurs en scène de talent savent, eux, rendre compte d'une réalité sociale.



[Photo YF]

. captures d'écran : YF

(1) *Le Massacre des Innocents, "les Oubliés de la République"*, Françoise Laborde avec Michèle Créoff, présidente du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Ce livre au titre racoleur a bénéficié d'un plan com avec quelques people (qui se mélangeaient les pinceaux sur les chiffres de la protection de l'enfance). Des organisations de professionnels éducatifs et sociaux ont protesté contre cette prise de position tendancieuse du CNPE à travers sa présidente, qui déroule des thèses anti-familialistes. C'est ainsi que l'ONES (l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés) a publié un communiqué annonçant son retrait du CNPE, et précisant que l'organisation avait accepté d'y participer "en raison de l'objectif affiché de dépasser les idéologies sclérosantes et réductrices qui s'opposent dans le champ disciplinaire de la protection de l'enfance que nous pouvons résumer de la façon suivante :

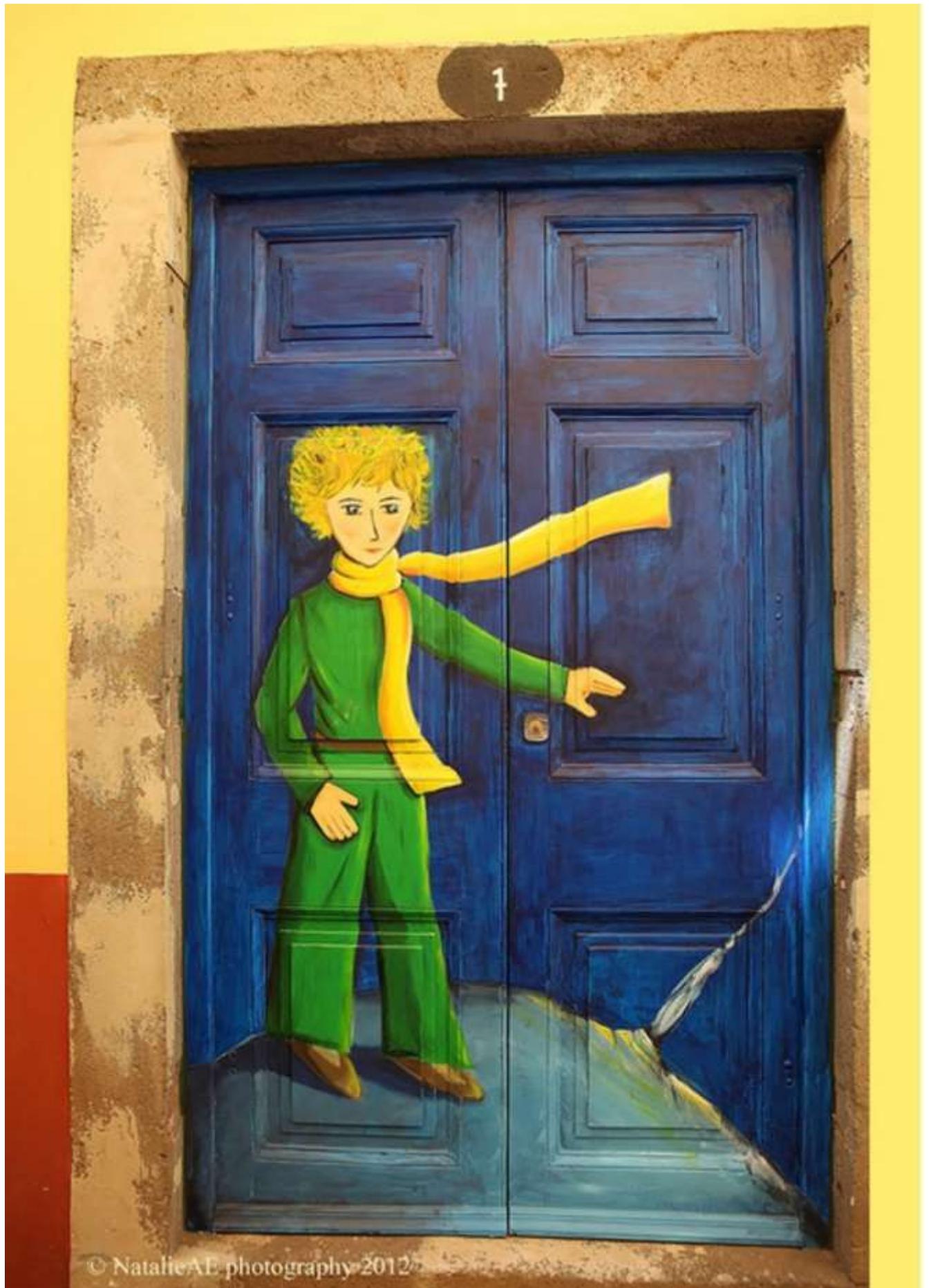
D'un côté celles portées par les défenseurs d'une doctrine utilisant les droits de l'enfant pour soutenir une intervention toujours plus précoce des services de protection de l'enfance et dans le même coup attaquer les intervenants sur la base qu'ils seraient animés par une idéologie prétendument familialiste laquelle, selon eux, biaiserait leur jugement et les amènerait à maintenir à domicile sans réserve des enfants en danger.

De l'autre, celles soutenues par les tenants d'une doctrine familialiste qui n'ont de cesse d'accuser l'aide sociale à l'enfance comme étant une cause de destruction de la famille, sorte d'organe venant s'immiscer dans l'intimité d'un foyer et placer, à des prix exorbitants, à outrance, et sans discernement, des enfants qui, privés de leurs attaches familiales finiront sans avenir par dépérir et se déstructurer."

Depuis longtemps, les professionnels éducatifs et sociaux sont pris en étau entre ces deux tendances. Ils ne prétendent pas agir à la perfection mais, excepté quelques cas critiquables, ils essaient d'intervenir au mieux, conformément aux valeurs professionnels, à la loi et à l'état des réflexions des chercheurs en ce domaine.

(2) En réalité, il y a belle lurette que les familles d'accueil peuvent exprimer envers un enfant accueilli des sentiments affectifs. Cette question fait l'objet de simplifications dans le débat public. Il y a évidemment une différence entre exprimer un fort attachement à un enfant et s'employer à le détourner de sa famille d'origine. Cela existe. Par contre, on connaît des familles d'accueil aimant un enfant et ayant tout fait (plus que les professionnels) pour qu'un lien perdure avec une mère dont le lien à l'enfant était auparavant très problématique. Cela existe aussi.

(3) Dans les années 80, j'ai participé avec des collègues à un rapport intitulé *Ces parents qui ont été placés* : une trentaine d'entre eux s'exprimaient sur leur passé d'enfants placés et sur ce que vivaient leurs enfants maintenant. Bien sûr que nos conclusions n'avaient rien d'exceptionnel, nous réclamions tout simplement la stabilité du lien, qui ne signifiait pas que l'on prônait la rupture avec le milieu familial. Rapport dont j'ai présenté une synthèse à la tribune lors d'un colloque des Sauvegardes de l'Enfance et de l'Adolescence qui s'est tenu au siège de l'UNESCO à Paris.



© NatalieAE photography 2012

[Site Toolito]

Dans le documentaire, la directrice-adjointe du CDEF dit que la vérification du casier judiciaire est souvent effectuée après le recrutement. J'ignore si cette vérification est toujours faite. J'ai connu le temps où non seulement la vérification avait lieu avant (j'ai moi-même été convoqué à 21 ans par les Renseignements Généraux qui avaient une enquête à faire parce que j'allais intervenir en milieu ouvert auprès de familles sur mandat du juge des enfants) mais j'ai connu des cas où le procureur s'est opposé au recrutement.

Pour en savoir plus :

. sur ce documentaire :

voir l'article de mon ami Arthur Porto sur son blog Mediapart : [Enfants placés, "enfants abandonnés" ?](#)

voir l'article de Jacques Trémintin sur *Lien Social* : [Un document "accablant" ? Consternant surtout](#)

. étude de Laurent Puech : [Deux enfants tués chaque jour ? Comment un chiffre jamais démontré est devenu une référence](#), sur le site de Laurent Mucchielli "[Délinquance, justice et autres questions de société](#)". Voir ma présentation de l'étude de Laurent Puech : [ici](#).

. un de mes articles sur le buzz médiatique à propos des tutelles : [Tutelles : toujours le buzz des abus](#). On trouvera dans ce billet les liens avec plusieurs autres articles dénonçant les pratiques de certains "enquêteurs" et les témoignages de professionnels du secteur (nombreux d'entre eux m'écrivent pour me dire le soulagement qu'ils éprouvent à la lecture de textes qui n'ont pas pour but essentiel de caricaturer pour faire de l'audience).

- [Partager](#)

-